



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2020

n° 03-2020

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **MERCREDI 29 JANVIER 2020 à 14 heures 30 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle chemin de la Madeleine) par convocation du 22 janvier 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

M. André DENOT	Conseiller départemental Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 ^{ère} Vice-Présidente du SMPH
M. Gilles QUINQUENEL M. Loïc RENIMEL	Président de Saint-Lô Agglo Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} vice-président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} Vice-Président du SMPH
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Membre suppléant :

Mme Marie-Pierre FAUVEL	Conseillère départementale
-------------------------	----------------------------

ETAIENT EXCUSES :

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental

ETAIT ABSENT :

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
-----------------------	---------------------

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et l'article L2312-1 faisant obligation aux communes de plus de 3500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres un ou plusieurs collectivités de plus de 3500 habitants ;

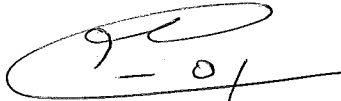
Vu le rapport de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 ;

Après en avoir délibéré,

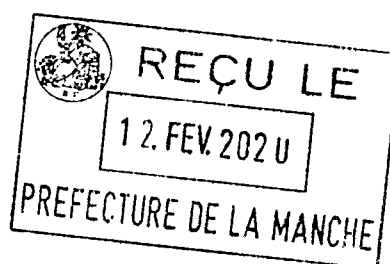
LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO à l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 du SMPH tel que figurant en pièce jointe.

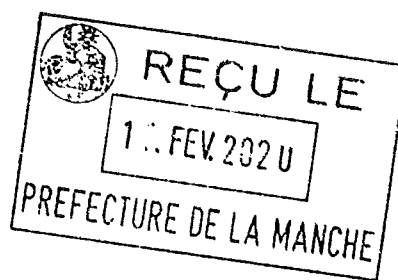
Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT





**SYNDICAT MIXTE
DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO**

COMITE SYNDICAL

**EXTRAIT
DU DOSSIER DE SEANCE
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Réunion du Mercredi 29 janvier 2020 à 14 h 30 à Saint-Lô

AFFAIRES FINANCIERES :

- Débat d'Orientations Budgétaires 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Montant
Charges de personnel et frais assimilés	1 031 215,00 €
Charges à caractère général	1 046 700,00 €
Autres charges	61 000,00 €
Dépenses imprévues	274,40 €
Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements, provisions)	809 314,00 €
Virement à la section d'investissement	40 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	2 988 503,40 €
RECETTES	Montant
Excédent de fonctionnement	471 217,40 €
Remboursement IFCE	201 000,00 €
Vente de produits	49 200,00 €
Prestations	327 420,00 €
Locations boxes et revenus des immeubles	298 370,00 €
Subvention EPERON (Salon des Etalons)	10 000,00 €
Subvention CD 50 (section sportive)	5 000,00 €
Subvention des 4 collectivités pour l'étude stratégique	50 000,00 €
Centre Equestre	225 000,00 €
Opérations d'ordre (quote-part des subventions)	701 296,00 €
	2 338 503,40 €
Répartition du RESTE A CHARGE	650 000,00 €
Département	195 000,00 €
Région	195 000,00 €
Commune de Saint-Lô	130 000,00 €
Communauté d'Agglomération	130 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	2 988 503,40 €

➤ **DEPENSES :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2020, avec amortissement et reprise des résultats 2019, sont estimées à **2 988 503.40 €**. Elles se répartissent comme suit :

Les charges à caractère général : 1 046 700 €, répartis comme suit

- **322 700 €** (eau, gaz, électricité, combustibles, carburant, fournitures administratives, vêtements, aliment, litières pour animaux...);
- **378 000 €** (prestation de services, entretien et maintenance des terrains, des bâtiments et du matériel roulant, assurances, formation...); A noter plus particulièrement, l'inscription de crédits pour les travaux d'entretien de bâtiment, dont ceux nécessaires suite à l'incendie du 11 juillet 2019 et pour la réalisation de l'étude stratégique.
- **346 000 €** [autres charges générales dont l'organisation des manifestations (salon des étalons, les SHF, le CSO), la taxe foncière, les honoraires, les actes contentieux...]

Les charges de personnel et frais assimilés : 1 031 215 €

Ce chapitre comprend :

- La rémunération du personnel du SMPH (**602 715 €**) composé de :
 - o **9 agents titulaires** : conformément à la convention de mise à disposition du personnel IFCE, 2 agents ont été recrutés respectivement en 2018 et 2019 par le SMPH. L'embauche d'un troisième agent est envisagée en 2020. Le poste a été créé en octobre 2019.
 - o **4 agents contractuels**
 - o **2 apprentis**
- Les mises à dispositions : **397 000 €**
 - de 6 agents de l'IFCE en 2020 : **295 000 €** (le SMPH verse l'intégralité des salaires et l'IFCE reverse une subvention de fonctionnement).
 - des services du conseil départemental (le service « mutualisation des fonctions supports et RH, et le service du patrimoine départemental) : **72 000 €**
 - des services de la ville de Saint-Lô pour l'entretien des espaces verts : **30 000 €**
- Les frais divers (tickets restaurant, visites médicales, assurance du personnel ...): **31 500 €**

Les charges de gestion courante : 60 000 € (compte FFE)

Les charges exceptionnelles (annulation de titre sur exercice antérieur) : **1 000 €**

Un virement à la section d'investissement : 40 000 €, en vue du financement de travaux suite à l'incendie)

Les opérations d'ordre : 809 314 €

- La dotation aux amortissements : 734 314 €
- La dotation aux provisions : 75 000 €

Pour rappel, le SMPH a reçu en 2019 un 1^{er} acompte de 500 000 € de l'assurance SMACL, suite à l'incendie. 229 662.67 € ont déjà été utilisés.

Les dépenses imprévues : 274.40 €

- **RECETTES** : elles proviennent :
- du remboursement par l'IFCE des rémunérations des agents mis à disposition : **201 000 €**
 - du revenu des immeubles (location des boxes, fluides...), de la vente des aliments et des diverses prestations (centres techniques, identification, ferrage, formation, centre équestre) **899 990 €**
 - d'une subvention du fonds EPERON pour le « salon des Etalons » : **10 000 €**
 - d'une subvention du Département de la Manche pour la section sportive : **5 000 €**
 - du financement de l'étude stratégique par les 4 collectivités : **50 000 €**
 - des opérations d'ordre : **701 296 €**
 - de l'excédent de fonctionnement estimé, dans l'attente du vote du CA, à : **471 217,40 €**
 - des participations des collectivités calculées sur le reste à charge des dépenses de fonctionnement, déduction faites des autres recettes et subventions : **650 000 €**. Elles se répartissent comme suit :
 - Département : 195 000 €, représentant 30 % de 650 000 €
 - Région : 195 000 €, représentant 30 % de 650 000 €
 - Ville de Saint-Lô : 130 000 € représentant 20 % de 650 000 €
 - Saint-Lô Agglo : 130 000 €, représentant 20 % de 650 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

➤ **DEPENSES :**

Elles s'élèvent à **1 698 131.80 €** et se répartissent comme suit :

DEPENSES	Montant
Travaux PPI 2020	684 300,00 €
Reste à réaliser (2019, marchés 2018)	212 636,11 €
Investissements courants	100 000,00 €
Subventions transférables	701 195,69 €
Total des dépenses	1 698 131,80 €
RECETTES	Montant
Excédent d'investissement reporté	343 817,95 €
Subvention Fonds Eperon pour travaux	80 000,00 €
Transfert de la section de fonctionnement	40 000,00 €
Opérations d'ordre	734 313,85 €
Répartition du reste à charge	500 000,00 €
Département	150 000,00 €
Région	150 000,00 €
Commune de Saint-Lô	100 000,00 €
Communauté d'Agglomération	100 000,00 €
Total des recettes	1 698 131,80 €

- 100 000 € pour les investissements courants :

LIBELLE	TOTAL HT
Matériel informatique	10 000,00 €
Licence/logiciel	5 000,00 €
Obstacles, barres, barres LED, pots sur chassis pour embellissement haras, déshumidificateur pour nouveaux barns, balayeuse hall	40 000,00 €
Mobilier (tables et chaises pour écurie n° 6 et hall, frigidaire bas)	8 000,00 €
Cheptel (4 poneys shetland pour cour du haras et 2 chevaux pour instruction centre équestre)	15 200,00 €
Achat véhicule (mule,...)	11 000,00 €
Autres acquisitions	10 800,00 €
	100 000,00 €

- 684 300 € pour les travaux 2020 dans le cadre du PPI :

Par délibération du 3 décembre dernier, le comité syndical a décidé la réalisation, en 2020 et 2021, des travaux suivants :

DESIGNATION DES TRAVAUX	Montant HT	Année de réalisation	
CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE ET D'UNE AIRE DE LAVAGE COTE MANEGE DE LA GOURMETTE	Construction d'un local de stockage	2021	
	Création d'une aire de lavage et réseaux	2021	
	Remplacement de couverture contenant de l'amiante	2021	
	Local stockage, aire de lavage et couverture ; maîtrise d'œuvre CT et SPS	2021	
		162 000,00 €	
DEMOLITION DES ANCIENS BOX SOUS CPE POUR STOCKAGE DES BARRES DE SAUT	Ouverture d'une baie pour accès aux tracteurs coté carrière Heurtaux	2021	
	Démolition des murs des box et protection des poteaux	2021	
	Fourniture et mise en place d'une porte	2021	
		14 000,00 €	
ECLAIRAGE DU HALL DU CPE	Eclairage du hall et des tribunes du CPE	2020	
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déconstruction du bâtiment des juges et des tribunes	2020	
	Déplacement de l'armoire électrique dans le nouveau bureau des juges compris alimentations	2021	
	Terrassement, modifications et déplacement des réseaux EP	2020	
	Aménagement de la couche de travail	2021	
	Remplacement des lisses	2021	
	recherche amiante et plomb, CT et SPS consultation	2020	
	cabine de jury mobile	2021	
		384 300,00 €	
	REFECTION DES CHEMINS DU HARAS	Refection des chemins et reprises en enrobés	2020
	CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	2020
terrassement, aménagement parking et création fumière		2021	
Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes - maîtrise d'œuvre et SPS		2020	
	374 000,00 €		
	TOTAL	1 019 300,00 €	

Compte tenu des priorités, seront réalisés en 2020 les travaux suivants :

DESIGNATION DES TRAVAUX		Montant HT
ECLAIRAGE DU HALL DU CPE	Eclairage du hall et des tribunes du CPE	30 000,00 €
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE URIEL	Déconstruction du bâtiment des juges et des tribunes	25 000,00 €
	Terrassement, modifications et déplacement des réseaux EP	200 000,00 €
	recherche amiante et plomb, CT et SPS consultation	65 300,00 €
REFECTION DES CHEMINS DU HARAS	Refection des chemins et reprises en enrobés	55 000,00 €
CONSTRUCTION DE 24 BOXES DANS PROLONGEMENT DU CENTRE EQUESTRE	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes	266 000,00 €
	Agrandissement du barn existant de 6 travées de 4 boxes - maitrise d'œuvre et SPS	43 000,00 €
TOTAL		684 300,00 €

- **212 636.11 €**, pour les travaux engagés en 2019 (135 000 €) et autres travaux nécessaires suite notamment à l'incendie.
- **701 195,69 €** correspondant aux opérations d'ordre.

➤ **RECETTES :**

Elles proviennent :

- **de l'excédent d'investissement reporté** estimé, dans l'attente du vote du CA 2019, à : 343 817,95 €.
- **de la participation du fonds EPERON** à hauteur de 80 000 €
- **d'un transfert de la section de fonctionnement** : 40 000 €
- **des écritures d'opérations d'ordre** : 734 313.85 €
- **des participations des collectivités** à hauteur de 500 000 €, se répartissant comme suit :

150 000 €	Département de la Manche
150 000 €	Région Normandie
100 000 €	Ville de Saint-Lô
100 000 €	Saint-Lô Agglo

Je vous invite à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020.